Publié sur le site de la Commune le 12.11.2026
Auteur de l'acte : Véronique RAVET, Maire

DEPARTEMENT
DE L'AIN

ARRONDISSEMENT
DE NANTUA

Date de convocation :
02-11-2026

Date du Conseil :
09 – 11 - 2026

Objet :

VIDEOPROTECTION
2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du neuf novembre deux mille vingt-six

*Le Conseil municipal, **légalement convoqué le 02 novembre 2026**, s'est réuni sous la Présidence de Madame Véronique RAVET, Maire*

MEMBRES	PRÉSENTS	POUVOIRS	Votes Exprimés
27	22	3	25

Presents: RAVET V. - PITTION V. – VINCENT B. – NIOGRET C. – PICHON H. – PAVIOT L. – PERDRIX T. – PARNALLAND E. - COLOMBET M. – CERQUEIRA C. – BUFFAUT C. – MOREIRA J. – FRATTER M - CLEMENT F.– BARBERIS P. – OUJAGHBI A. – GUILLAUBEZ C – BROYE C. – ERCAN S. - BOURDONNAY C. – HASSOUN K. – PALISSE A.

Procuration est donnée par KILIC D. à RAVET V.
Procuration est donnée par RHODET F. à FRATTER M.
Procuration est donnée par ZAKI G. à PALISSE A.

Absents :
Excusé : YILMAZ Y. – CORDONNIER T.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.
Monsieur Martine COLOMBET est nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : B. VINCENT

M. Benoit VINCENT indique que la commune de BELLIGNAT souhaite poursuivre le développement de son système de vidéoprotection, afin de couvrir l'ensemble de la commune et d'améliorer la vidéoprotection des zones identifiées comme nécessaires.

Le projet 2026 consiste à ajouter

- 2 caméras fixes et un dôme motorisé à l'intersection de la Rue du Stade et de la Route de la Forge, pour sécuriser des axes routiers importants de la Commune, donnant accès à des zones résidentielles et jouxtant des installations sportives (stade et vestiaire municipal)
- 1 caméra fixe et 1 dôme au square Eiffel, afin de sécuriser notamment le city stade
- 1 caméra dôme à proximité du cimetière et de l'aire de sport des pierres dressées

Ce projet d'un montant global de 14 771 € peux faire l'objet d'une subvention de l'état, aux taux de 20%.

Monsieur Benoit VINCENT propose au conseil Municipal de valider ce projet, son montant et d'autoriser Mme le Maire à déposer la demande d'aide financière auprès de la DETR

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		11 816.80 €	80%
Emprunts		€	%
Sous-total autofinancement		11 816.80 €	80%
Union européenne		€	%
Etat – DETR ou DSIL ou FV		2 954.20 €	20%
Etat - autre (à préciser)		€	%
Conseil régional		€	%
Conseil départemental		€	%
Fonds de concours CC ou CA		€	%
Autres (à préciser)		€	%

Accusé de réception en préfecture
001-210100319-20261109-D_2026_11_09_05-DE
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026

Sources	Libellé	Montant	Taux
Sous-Total subventions publique *		2 954.20 €	20%
Total H.T.		14 771.00 €	100,00 %

* dans la limite de 80 % ou 40 % pour un monument historique inscrit

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à la majorité avec 1 abstention,**

- ADOPTE l'opération de VIDEOPROTECTION 2026 et les modalités de financement

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;

- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Secrétaire de séance,
Martine COLOMBET

Le Maire,
Véronique RAVET

MAIRIE DE BELLIGNAT (AIN)

Accusé de réception en préfecture
001-210100319-20261109-D_2026_11_09_05-DE
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026